



Opération Grand Site de la Vallée de la Vézère

Le fil infos

Lettre aux élus
Juin 2013



SOMMAIRE

- Le calendrier du projet
- Le projet Grand Site Vallée Vézère en quelques brèves
- Une enquête publique pour consulter les communes au sujet du projet de classement et d'inscription de la vallée de la Vézère
- Les avancées du travail avec les forestiers
- Les avancées du travail avec les agriculteurs
- Le guichet unique
- Vers un projet agricole spécifique à la vallée

Le calendrier du projet

La vallée de la Vézère est engagée dans une Opération Grand Site depuis 2009. Une OGS correspond à une période de mise en œuvre d'actions pour promouvoir le développement durable d'un territoire, soumis à forte pression touristique, dans l'optique d'obtenir le Label Grand Site de France.

2009-2013 : Opération Grand Site, phase d'études

- Elaboration concertée du programme d'actions de l'Opération Grand Site
- Mise en cohérence des protections réglementaires et élaboration d'un cahier d'orientations de gestion pour le site classé en projet
- Mise en œuvre des premières actions
- Choix d'une structure porteuse

2-sept au 11-oct 2013 : enquête publique sur les projets d'extension de classement et d'inscription de la vallée de la Vézère

2013 : Dépôt des dossiers officiels en CSSPP*

Présentation du dossier de classement et d'inscription de la vallée de la Vézère (par la DREAL Aquitaine) et du programme d'actions de l'Opération Grand Site (par la structure porteuse) :

- 26 juin 2013: devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Automne 2013: devant la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages*

2013-2018 : Opération Grand Site, phase opérationnelle

- Mise en œuvre du programme d'actions de l'Opération Grand Site
- Mise en place d'une gestion intégrée et durable de la vallée de la Vézère

2018-2019 : Candidature pour le label Grand Site de France

2020 : Candidature pour l'extension de l'inscription Patrimoine mondial de l'Unesco à l'ensemble de la vallée de la Vézère comme « paysage culturel » associé à la préhistoire. ■

Le projet Grand Site Vallée de la Vézère en quelques brèves (1/2)

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu depuis le début d'année et ont permis de définir plus avant le projet de territoire en vue de la labellisation en Grand Site de France :

- Sollicitation de l'ensemble des groupes de travail pour partager le projet de programme d'actions de l'Opération Grand Site entre janvier et avril
- Deux jours passés avec le Ministère et le Réseau des Grands Sites de France en avril
- Deux jours avec un inspecteur général du Ministère de l'Ecologie pour l'évaluation du projet de classement et d'inscription de la vallée de la Vézère en avril

Plan de gestion des biens Unesco et Projet Grand Site Vallée Vézère, des démarches complémentaires :

L'axe de valorisation territoriale du futur plan de gestion des 15 sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco s'appuiera sur le projet de territoire de l'Opération Grand Site. En outre, la zone tampon obligatoire autour des Biens Unesco est en cohérence avec le projet de site classé.

A noter

Vendredi 28 juin 2013 :
CA du PIP pour échanger sur le portage du projet Grand Site Vallée de la Vézère

Septembre 2013:
Groupe de travail agricole pour travailler sur le programme d'actions de l'OGS

26-27 septembre 2013:
1^{5e} rencontres annuelles des Grands Sites au Puy Mary sur le thème « Quel tourisme pour les Grands Sites? »

Judi 3 octobre 2013 :
1^{er} guichet unique

Contacts

Sur le projet Grand Site :
Carole Breton, Animatrice
Porte de la Vézère, 24260 Le Bugue
05 53 07 78 17 / 06 82 15 50 40
carole@tourisme-vezere.com

Pour l'évolution des protections :
DREAL Aquitaine,
Service Patrimoine Ressources
Eau et Biodiversité
Tél. 05 56 93 32 79

Téléchargements

Cette lettre d'information est disponible sur le site internet :
www.projet-grand-site-vallee-vezere.fr

Le projet Grand Site Vallée de la Vézère en quelques brèves (2/2)

La définition du portage du projet Grand Site se précise : Le PIP devrait se positionner officiellement pour un portage du projet lors de son prochain conseil d'administration du 28 juin 2013. Les conditions du portage seront étudiées dans les mois qui suivent.

Un guide de coloration du bâti / nuancier couleur sera réalisé fin de l'année 2013. Il sera accessible à tous et conseillera les porteurs d'un projet de construction, de restauration, etc., dans le choix des couleurs et des matériaux afin d'améliorer l'intégration paysagère des bâtiments.

L'exposition du projet Grand Site est toujours en circulation : elle est passée par Fleurac, par le Bugue et passera cet été par Aubas. N'hésitez pas vous aussi à solliciter l'animatrice pour l'accueillir dans votre commune ou lors d'un événement particulier. ■

Une enquête publique pour consulter les communes sur le projet de classement et d'inscription de la vallée de la Vézère

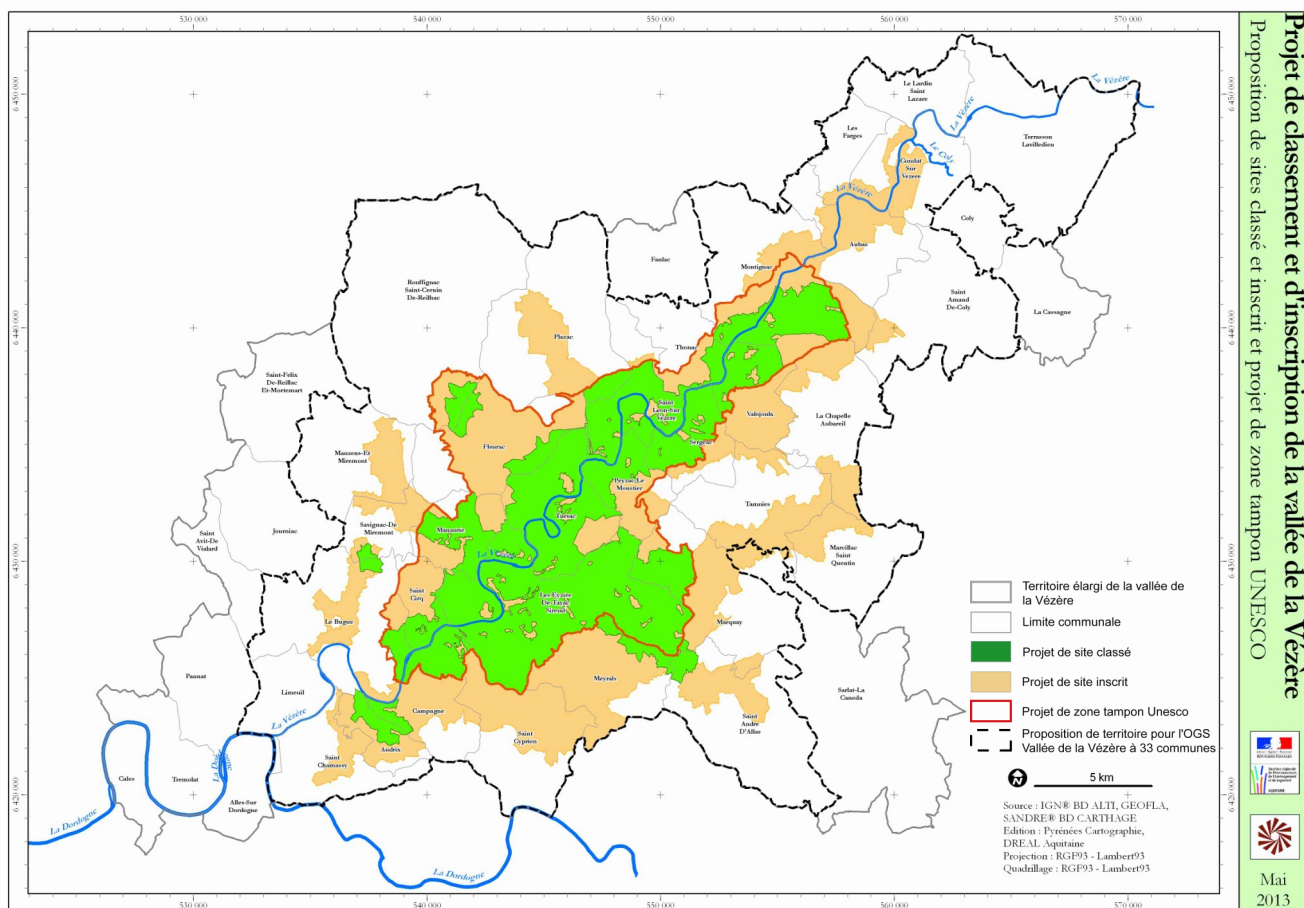
Les projets d'extension de classement et d'inscription de la vallée de la Vézère seront soumis chacun à une enquête publique à partir du lundi 2 septembre 2013. Une commission d'enquête assurera le suivi de ces deux enquêtes publiques simultanées et des permanences seront réparties sur le territoire des 31 communes concernées. L'enquête durera au minimum jusqu'au 11 octobre 2013.

La Sous-préfecture de Sarlat consultera pendant l'été l'ensemble des communes, communautés de communes et autres collectivités sur ces projets pour une réponse attendue sous 3 mois. Les dossiers de consultation seront livrés dans chaque

une des communes, et il sera demandé aux communes, à compter du 19 août 2013, de bien vouloir apposer les affiches d'avis d'enquête publique sur le terrain.

Ces procédures concernent les seules 31 communes pour lesquelles une extension du site inscrit ou classé est envisagée. Les autres communes associées à l'Opération Grand Site de la vallée de la Vézère ne sont donc pas concernées par ces procédures réglementaires. Cela ne remet pas pour autant en cause leur participation au projet de territoire « Opération Grand Site de la vallée de la Vézère ».

Liste des communes concernées par les extensions de sites classés (en gras) ou inscrits : Aubas, **Audrix, Le Bugue, Campagne**, La Chapelle Aubareil, Condat sur Vézère, **Les Eyzie de Tayac Sireuil**, Les Farges, **Fleurac, Manaurie**, Marcillac Saint Quentin, **Marquay**, Mauzens et Miremont, **Meyrals, Montignac, Peyzac le Moustier, Plazac, Rouffignac Saint Cernin**, Saint Amand de Coly, **Saint André d'Allas**, Saint Chamassy, **Saint Cirq**, Saint Cyprien, **Saint Léon sur Vézère**, Sarlat, Savignac de Miremont, **Sergeac, Tamniès, Thonac, Tursac, Valojoux**. ■



Les avancées du travail avec les forestiers

Le groupe de travail « Forêt » dédié à la rédaction des orientations de gestion dans le futur site classé et le futur site inscrit de la Vézère s'est réuni 3 fois en 2012 et 2013. Ont été conviés à prendre part à ce groupe : le CRPF, la CAFSA, le Conseil général de Dordogne, le Syndicat des Sylviculteurs de Dordogne, la SARL Mares, l'ONF, la DDT de Dordogne, l'animatrice du Projet Grand Site et la DREAL. Deux zones de sensibilité ont été définies dans le site classé : une zone 1 très sensible juste en arrière des falaises et une zone 2 sur les plateaux, moins sensible d'un point de vue paysager. Cette zone 2 correspond aussi aux terrains les plus fertiles qui présentent un intérêt sylvicole, contrairement à la zone 1 peu productive. La réglementation s'y appliquera de manière différenciée et sera plus

souple dans la zone 2. Dans tous les cas, les opérations de gestion forestière habituelles sur la vallée ne sont pas concernées par le site classé (coupes de bois de chauffage ponctuelles, éclaircies, coupes rases <4ha en zone 1 ou <10ha en zone 2, reboisements <2ha en zone 1 ou <4ha en zone 2...)

Pour les paysages de la vallée, il est préconisé en matière de gestion forestière – *lorsque c'est possible* – de conserver des bosquets lors des coupes rases, de favoriser les feuillus dans les reboisements, de privilégier des lignes de plantation parallèles aux routes, d'éviter les andains, d'éviter les boisements de terres agricoles, hormis les noyeraies et les vergers. ■

Les avancées du travail avec les agriculteurs

Le groupe de travail « agriculture » – piloté par Mme Dominique CHRISTIAN, Sous-préfète de Sarlat, composé de nombreux agriculteurs et réunis à plusieurs reprises – a travaillé sur des documents préparés conjointement par la DREAL et par le Directeur Départemental des Territoires avec l'expertise de la Chambre d'Agriculture. La partie agricole du Cahier d'orientations de gestion a été amendée et validée le 24 avril 2013 par le groupe de travail « agriculture » (voir compte-rendu téléchargeable sur le site Internet du projet Grand Site). Des préconisations sur les aspects paysagers, architecturaux ainsi que techniques y sont formulées (contraintes sanitaires, confort de travail, mécanisation....).

Dans le même temps, la Chambre d'agriculture a mené une étude afin de connaître précisément le nombre de sièges d'exploitation situés dans le périmètre du futur site classé et du futur site inscrit. Il en est ressorti 89 sièges d'exploitations sont concernés. Cette étude a ainsi permis de prendre en compte leurs projets dans l'élaboration du volet agricole du Cahier d'orientations de gestion du futur site classé. En outre, chaque fois que possible lors de la définition des périmètres, les sièges d'exploitation ont été sortis du site classé. Enfin, la Chambre d'agriculture travaille également à la définition d'un projet agricole pour le territoire du Grand Site (voir point d'information Vers un projet agricole spécifique à la vallée page suivante). ■

Le guichet unique (1/2)

Dans le cadre du groupe de travail « Agriculture », il a été décidé qu'une procédure spécifique de type « guichet unique » soit mise en place. Elle vient compléter une action proposée par le Groupe de travail « Architecture, Urbanisme et Patrimoine » consistant à créer un Centre de ressources et de conseils en Vallée de la Vézère.

Le guichet unique réunira des spécialistes aux compétences complémentaires (STAP, DDT, Chambre d'agriculture, CAUE, élus et techniciens des collectivités, animateur Grand Site...), lors de permanences, afin de proposer expertise et conseils à tout porteur d'un projet de construction, de restauration, d'extension, etc., et ce, à différents stades d'avancement du projet.

L'ensemble des préconisations formulées en matière agricole et forestière sont détaillées dans le Cahier d'orientations de gestion qui sera en ligne sur le site Internet du projet Grand Site et mis à disposition lors de l'enquête publique. Ce « guide » sera à terme décliné en fiches-conseils téléchargeables.



L'agriculture est le socle des paysages de la vallée de la Vézère - Fond de vallée vu depuis la Côte de Jord



Le noyer en plantation plein champ, en alignement ou isolé participe de la qualité des paysages de la vallée



Toiture foncée et bardage bois brut : des possibilités pour une intégration réussie du bâtiment agricole

Le guichet unique (2/2)

L'objectif est que le porteur de projet bénéficie, le plus à l'amont possible de son projet, d'un accompagnement concerté qui facilite ses démarches d'une part, et qui oriente son projet vers la meilleure intégration du bâti dans le contexte paysager de la vallée, d'autre part.

La tenue des permanences aura lieu tous les 1ers jeudis de chaque mois, au Centre d'accueil du Pôle International de la Préhistoire, aux Eyzies-de-Tayac. La participation est gratuite et la prise de rendez-vous se fera auprès de l'animatrice du projet Grand Site (voir coordonnées en première page du Fil Info).

Le guichet unique s'adresse à tous les porteurs d'un projet de construction, de restauration, d'extension, etc., situé sur l'une des 37 communes suivantes : Aubas, Audrix, Le Bugue, Campagne, La Chapelle Aubareil, Condat sur Vézère, Les Eyzies de Tayac Sireuil, Fanlac, Les Farges, Fleurac, Journiac, Le Lardin Saint Lazare, Limeuil, Manaurie, Marcillac Saint Quentin, Marquay, Mauzens et Miremont, Meyrals, Montignac, Peyzac le Moustier, Plazac, Rouffignac Saint Cernin, Saint Amand de Coly, Saint André d'Allas, Saint Avit de Vialard, Saint Chamassy, Saint Cirq, Saint Cyprien, Saint Félix de Reillac et Mortemart, Saint Léon sur Vézère, Savignac de Miremont, Sergeac, Tamniès, Terrasson, Thonac, Tursac, Valojoux.

De la documentation spécifique sera également mise à disposition des porteurs de projet, telle que des guides de recommandations, des ouvrages, des échantillons de matériaux (couvertures, enduits, etc.). Elle sera soit consultable sur place au sein du Centre d'accueil du Pôle International de la Préhistoire, soit téléchargeable à partir du site Internet du projet Grand Site Vallée Vézère.

Un premier projet situé à Audrix, portant sur la reconversion d'un hangar à stabulation en atelier et musée du costume, sera discuté collégialement mardi 25 juin 2013.

Quant au **premier guichet unique**, il se tiendra **jeudi 3 octobre 2013**. Alors n'hésitez pas à diffuser l'information ou à prendre rendez-vous, si vous êtes directement concerné. ■

Vers un projet agricole spécifique à la vallée

En relation étroite avec la profession, la Chambre d'agriculture de Dordogne travaille à la définition d'un véritable projet agricole pour le territoire du Grand Site, composé de trois axes :

- promouvoir les bonnes pratiques agricoles pour l'architecture en compensant les surcoûts
 - > **objectif agricole** : garantir la neutralité des recommandations architecturales sur la fonctionnalité et sur l'économie des exploitations
 - > **objectif paysager** : assurer l'harmonisation des différents éléments bâtis dans la vallée
- maintenir et développer la diversité paysagère en reconquérant des espaces perdus par l'agriculture, opération sur le foncier
 - > **objectif agricole** : accroître et optimiser les parcelles d'exploitations volontaires, renforcer l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage
 - > **objectif paysager** : réouvrir des espaces boisés, générer des points de vues
- accompagner la diversification des activités agricoles et faciliter leur coexistence avec le tourisme
 - > **objectif agricole** : sécuriser les revenus des exploitations en multipliant leur origine
 - > **objectif paysager** : garantir la diversité des cultures et des élevages, accroître la diversité paysagère

La mise en œuvre opérationnelle de ce programme d'actions devrait bénéficier des subventions européennes 2014-2020, qui feront suite aux FEADER et LEADER. L'ensemble des acteurs du projet (Etat, collectivités, profession agricole) se mobilisent en ce sens.

Enfin, il est prévu que la Chambre adresse prochainement à l'ensemble des agriculteurs concernés par le site classé et le site inscrit, une lettre d'information résumant l'étude réalisée sur les sièges d'exploitation, présentant l'élaboration concertée du volet agricole du Cahier d'orientations de gestion, la mise en place du Guichet unique ainsi que le projet agricole envisagé pour la vallée de la Vézère. ■

Les comptes-rendus de réunions sont disponibles sur le site internet :
www.projet-grand-site-vallee-vezere.fr
(rubrique : élaboration du projet)

